

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BANGOR
DU 29 MARS 2018**

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck – Mr Sébastien CHANCLU - Mr Stéphane SAMZUN – Mme MATELOT Marie-Laure - Mr Franck THOMAS Mr Gaël GIRARD – Mr Pierre-Yves LE GAL– Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

Absentes excusées ayant donné procuration :
Madame Geneviève GUICHENEY ayant donné procuration à Madame Annaïck HUCHET.
Madame Harriet THOMAS ayant donné procuration à Monsieur Eric DELANOE.
Mme Evelyne LOREAL ayant donné procuration à Mr Sébastien CHANCLU.

Absente excusée : Mme Christine MAHé.
Mr DELANOE Eric est arrivé à 20h39 et n'a pas pris part à ce vote.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle MATELOT-MORAÏS.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Les comptes administratifs 2017 laissent apparaître les résultats suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget « accueil et camping »	70 816,31 €	38 847,44 €
Budget Principal	113 248,67 €	263 965,69 €

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide d'affecter :

Budget « Accueil et Camping » : 14 542,33 € au 002 pour la couverture des frais de fonctionnement.

56 273,98 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

Budget Principal : 113 248,67 € au compte 1068 pour financer les dépenses d'investissement.

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018.

Madame Le Maire propose au conseil de reconduire les taux pour l'année 2018 qui s'établissent comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	2 266 289 €	9.69	2 314 000 €	224 227 €
Taxe foncière (bâti)	1 446 598 €	8.66	1 482 000 €	128 341 €
Taxe foncière (non bâti)	46 452 €	28.01	46 700 €	13 081 €
Produit attendu				365 649 €

La commune reversera la somme de 82 193 € -compte 73923 au titre du GIR (Garantie Individuelle de Ressources).

Accord du Conseil à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 « BUDGET PRINCIPAL » et « ACCUEIL et CAMPING »

Madame Le Maire soumet au conseil le projet de budget primitif 2018 établi par elle et arrêté comme suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget « accueil et camping »	DEPENSES 123 600,00 €	133 600,00 €
	RECETTES 123 600,00 €	133 600,00 €
Budget Principal	DEPENSES 1 357 372,00 €	782 000,00 €
	RECETTES 1 357 272,00 €	782 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité vote le budget primitif 2018 ainsi établi.

OBJET : MODIFICATION PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2018

Madame Le Maire propose de modifier le programme de « travaux de voirie dans les îles » hors agglomération pour l'année 2018 à savoir :

Montant H.T.

Installation de chantier	2 270.00 €
Kergroez	26 265.10 €
Ty Néhué	39 564.85 €
Ty Néhué	5 066.75 €
Grand Village	28 178.30 €
TOTAL	101 345.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable fixée à 52 860 € soit 13 215 €.

OBJET : PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR L'INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE COMMUNALE ET RURALE 2018 (PDIC).

Madame Le Maire présente aux conseillers une liste de travaux à réaliser dans le cadre du Programme Départemental pour l'Investissement sur la voirie communale et rurale 2018 (PDIC) à savoir :

Curage de fossés :

Avec enlèvement :	3 160 ml soit 7 900 € H.T
Sans enlèvement :	1 260 ml soit 2 394 € H.T.
Total	4 420ml soit 10 294 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord et autorise Madame Le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30 % soit 3 088.20 €.

**OBJET : AUTORISATION SIGNATURE PROPOSITION FINANCIERE
ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL COMMUNAL
DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Afin de prendre en compte les hypothèses de développement urbain de la Commune dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme, Madame Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement pluvial réalisé en mars 2015 dans le cadre de la mission confiée au bureau d'études BURGEAP par la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à signer la proposition financière qui s'élève à 5 300,00 € H.T soit 6 360,00 € T.T.C.

**OBJET : EXTENSION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE POUR RAJOUT PRISE
GUIRLANDES.**

Madame Le Maire sollicite les conseillers pour signer la convention établie par Morbihan Energies afin de réaliser des travaux d'extension de réseaux d'éclairage nécessaires au rajout de prises pour la pose de guirlandes. L'estimation prévisionnelle s'élève à 3 100,00 € H.T soit 3 720,00 € T.T.C. La contribution du SDEM est de 30 % du montant H.T, la participation de la commune s'élèvera à 2 170,00 € H.T. soit 2 790,00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité et autorise Madame Le Maire à signer la convention.

**OBJET : MODIFICATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR INSTALLATION
BORNES DE RECHARGES POUR VOITURES, VELOS et TELEPHONES
PORTABLES PLACE DE LA MAIRIE.**

A la suite de la décision favorable du conseil municipal en date du 25 avril 2017 relative à l'installation des bornes de recharges pour véhicules, vélos et téléphones portables Place de la Mairie, Madame Le Maire propose au conseil de revoir le plan de financement à savoir :

Dépenses H.T	Montant H.T	Recettes	Montant	%
Bornes	8 000 €	Fournisseur d'énergie	2 400 €	22,7 %
Travaux pose fourreaux	2 570 €	Région contrat de partenariat 2014-2020	5 285 €	50 %
		Commune	2 885 €	27 %
TOTAL	10 570 €	TOTAL	10 570 €	100 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le plan de financement tel que présenté et autorise Madame Le Maire à solliciter les subventions et à signer les documents s'y référant.

**OBJET : TARIF HEBERGEMENT GITE ACCUEIL COLLEGIENS Michel LOTTE
ACTION « RANDO-NUTRITION ».**

Madame Le Maire fait part aux conseillers d'une demande de la classe de 5° du collège Michel Lotte qui organise une « rando-nutrition » le 19 avril 2018. Dans le cadre de cette action, la classe souhaite passer une nuit dans le gîte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et propose un tarif de 7 € par personne pour la nuit.

**OBJET : PARTICIPATION A LA SCOLARISATION 2017/2018 POUR LES
ENFANTS DE BANGOR SCOLARISES A L'ECOLE PUBLIQUE DE LE PALAIS.**

10 enfants de Bangor effectuent leur scolarité à l'école Stanislas POUMET à LE PALAIS. Pour l'année scolaire 2017/2018, la participation financière pour notre commune sollicitée par LE PALAIS s'élève à :

primaire : 5 élèves x 627 € = 3135.00 €

Maternelle : 5 élèves x 1930 € = 9650.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser la somme de 12 785 € à la Commune de LE PALAIS.

OBJET : TARIF DOUCHE PERSONNES EXTERIEURES CAMPING 2017/2018.

Afin de compléter la grille des tarifs pour la saison 2017/2018 au camping municipal, le conseil, à l'unanimité, décide de fixer à 2 € le prix de la douche pour les personnes extérieures au camping.

OBJET : RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE CASE COLUMBARIUM.

Mr GUICHAOUA Yann, titulaire d'une concession de columbarium acquise le 22 mars 2017 sous le numéro 8-2 d'un montant de 275 € pour une durée de quinze ans, souhaite la rétrocéder à la commune pour acheter une concession en caverne.

Le conseil, après avoir délibéré, accepte par 11 voix pour et 1 abstention, de reprendre la concession et remboursera à Monsieur GUICHAOUA, la somme de 257 €.

OBJET : SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES Collège Michel LOTTE 2017/2018.

Madame Le Maire présente au conseil la demande du Collège Michel Lotte pour les voyages qu'il organise durant l'année scolaire 2017/2018.

21 enfants de Bangor sont concernés par ces sorties :

- Voyage à Paris du 19 au 23 mars 2018 pour 14 élèves, classe de 6^{ème}
- Voyage à Barcelone du 2 au 7 avril 2018 pour 7 élèves, classe de 4^{ème}.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 1 abstention, décide de verser la somme de 840 € soit 40 € x 21 élèves.

FIN DE LA SEANCE : 22h20